

SI VERSAILLES M'ÉTAIT CONTÉ...

Emmanuel Macron aime bien Versailles, ses ors et sa pompe. Instrument de sa diplomatie, c'est le cadre pour mettre en scène son propre pouvoir et donner l'image de monarque quasi absolu, qui ne reconnaît que le peuple comme seul interlocuteur et il s'adresse au peuple comme hier le Roi s'adressait à ses sujets.

Une phrase du président de la République (France 3, 7 mai 2018) va plus loin : « *Versailles, c'est là où la République s'était retranchée quand elle était menacée* ». C'est une allusion à l'assemblée élue en 1871, sous l'occupation partielle prussienne, celle qui délégua à Monsieur Thiers le soin d'écraser la Commune. Assemblée monarchiste qui préparait une nouvelle Restauration. Le Président ignore-t-il l'histoire ? De fait, les menaces contre la République venaient assurément plus de l'assemblée que des Communards, porteurs des idéaux républicains.

Phrase hautement symbolique : les fonctionnaires et tous les salariés, jeunes, retraités... sont effectivement une menace pour la politique ultralibérale de Macron qui se range du côté des Versaillais : guerre déclarée aux salarié-e-s, mépris à l'égard de celles et ceux qui ne réussissent pas et se battent, refus d'entendre les forces syndicales... Dérive monarchique, soif d'un pouvoir absolu, c'est « *Louis XIV et son imaginaire adapté en Macronie* ». Versailles est le lieu de la légitimité politique pense, sans doute, le Président mal élu de notre pays...

« *Oui mais, ça branle dans le manche, les mauvais jours finiront* » ! ■

**FRÉDÉRIQUE ROLET
MARYLÈNE CAHOUE**

DOSSIER

La santé n'a pas de prix

• ACTUALITÉ

Colère

• SANTÉ/SOCIÉTÉ

Le prélèvement à la source
de l'impôt sur le revenu

• LOISIRS/CULTURE

Chypre : l'île d'Aphrodite en proie
aux conflits du monde contemporain

• PORTRAIT

Rachid Mekhloufi
Footballeur révolutionnaire

SOMMAIRE

ÉDITORIAL p. 1

ACTUALITÉ

**CONTRE LES ATTAQUES
TOUS AZIMUTS**

Colère p. 2

LA RÉFORME DES RETRAITES...

ou la casse des solidarités p. 3

FONCTION PUBLIQUE

Une offensive frontale
des libéraux p. 4

INTERVIEW

ACTUALITÉS SYNDICALES

Entretien avec
Frédérique Rolet p. 5

SANTÉ-SOCIÉTÉ

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IR

Paravent pour une
dangereuse réforme p. 6

DÉCHETS RADIOACTIFS À BURE

Cigéo : le projet
ne tient pas la route ! p. 7

LA LOI ELAN ET SES CONSÉQUENCES

Encore plus inégalitaire p. 8

BIOÉTHIQUE

Quel monde voulons-nous
pour demain ? p. 8

JUSTICE : DANGER !

La « patrie des Droits
de l'Homme » ? p. 9

VERS UN « PARLEMENT

CROUPION » ?

Trois lois pour la réforme
des institutions p. 9

VIE SYNDICALE

LE GROUPE DES 9

Un arc unitaire original p. 10

MANIFESTER MÊME EN VACANCES

Toujours dans l'action p. 10

DANS LA CONTINUITÉ DES LUTTES

Militer à la retraite p. 11

DOSSIER

GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS

La santé n'a pas de prix p. 12

INFOS PRATIQUES

RENÉGOCIER PRÊTS ET ASSURANCE

Les possibilités d'économies p. 18

MENACES SUR L'ÉPARGNE

L'assurance-vie :
vers une réforme p. 18

LOISIRS CULTURE

EXPRESSION ONIRIQUE

ET SOCIOLOGIE

On rêve aussi avec
son expérience... p. 19

CHYPRE DU NORD... AU NORD

• L'île d'Aphrodite en proie
aux conflits du monde
contemporain p. 20

KUPKA, PIONNIER DE L'ABSTRACTION

Un bain de couleurs p. 22

CHEZ NOS VOISINS

WE ZIJN BEU, LATEN

WE EERDER MET PENSIOEN

Les retraités néerlandais
se révoltent aussi ! p. 23

PORTRAIT

BALLE AU PIED, UN

COMBATTANT SANS ARME

Rachid en mai p. 24



CONTRE LES ATTAQUES TOUS AZIMUTS

Colère

Il y a nécessité à élargir les mobilisations, et à faire entendre d'autres voix que celles de la remise en cause de notre modèle social et de la casse des services publics.



© DR

Nombreux, ensemble, en colère

Violences et guerres menacent la paix dans le monde. Les fanfaronnades d'Emmanuel Macron, ses assauts d'amitié envers le président américain ont fait long feu. À peine sa visite terminée que Donald Trump dénonçait l'accord nucléaire avec l'Iran, que son gouvernement inaugurerait son ambassade à Jérusalem, contribuant ainsi à tuer le peu d'espoir de paix au Moyen-Orient, sans un mot pour condamner le massacre de Gaza où l'armée israélienne tirait sur la foule (plus de cent morts et des milliers de blessés). La montée des extrêmes droites dans l'UE, le chaos politique en Italie montrent où nous conduisent les politiques néolibérales qui ont la faveur de notre président.

Politique de classe en France

Macron « président des riches » : l'étiquette lui collera à la peau : avalanche de cadeaux fiscaux (10 milliards) pour les plus riches et les grandes entreprises, et après le coup de la CSG contre les retraités, Bercy agite la menace d'une avalanche de baisses des prestations sociales, dont le gel des pensions en 2019.

Les coups se multiplient

Dans l'éducation, des tournants majeurs : remise en cause du baccalauréat comme diplôme national,

réforme plus inégalitaire du lycée, sélection à l'entrée de l'Université avec le kafkaïen Parcoursup bâti autour de l'algorithme de la concurrence entre les jeunes.

Percevant la jeunesse comme une menace, le gouvernement pratique l'intimidation et use de la répression à son encontre : évacuation souvent violente des facs, gardes à vue injustifiées et prolongées. La répression contre l'occupation pacifique du lycée Arago dit tout.

Dans la Fonction publique, la destruction annoncée du paritarisme vise à affaiblir les syndicats et les protections des fonctionnaires contre l'arbitraire. Le recours massif à des contractuels déstabiliserait le statut de la Fonction publique.

La réforme sur le logement s'attaque au parc social et aggrave une crise pourtant extrême.

Celle de la justice prévoit la fermeture de dizaines de tribunaux, la révision de la Constitution vise à réduire le rôle du Parlement et à renforcer le caractère monarchiste de l'exécutif. À l'horizon se profile le projet de réforme des retraites contre le code des pensions qui ouvre la voie à une nouvelle attaque contre les retraités. C'est la poursuite des attaques contre les retraités méprisés et stigmatisés.

Et pour tous les migrants qui n'ont pas le talent de Mamoudou Gassama pour escalader quatre étages, c'est la politique Col-lomb : chasse aux réfugiés, poursuite des citoyens solidaires, réduction des maigres droits dont jouissent encore les migrants.

Et l'espoir dans tout cela ?

Les cheminots mènent un combat exemplaire depuis plus de deux mois, de nombreuses luttes dites « sectorielles » dont celle des fonctionnaires notamment le 22 mai, se sont multipliées.

Nous sommes dans une société qui bouge, qui est hostile à la remise en cause de notre modèle social, qui aspire à un autre futur que le sinistre avenir thatcherien que Macron nous promet.

L'initiative du 26 mai, cherchant à réunir les salariés et citoyens en lutte, traduit une réelle aspiration à construire des formes nouvelles de mobilisation populaire et citoyenne.

Cette mobilisation est ressentie comme une nécessité face à un pouvoir qui veut profiter de l'opportunité politique provoquée par l'élection de 2017 pour attaquer tous azimuts et poursuivre une politique néolibérale extrêmement brutale.

Cependant, depuis le mouvement contre la loi travail en 2016, les

BILLET D'HUMEUR LE BANQUIER FORCENÉ

Les services publics ont pour raison d'être l'égalité entre les citoyens et non la rentabilité. Leur coût est donc en partie assuré par l'impôt. Les plus riches ne veulent plus payer. Macron entend satisfaire leur rapacité. Il veut démanteler la SNCF, le privé se goinfra sur les lignes rentables, État et Régions financeront ce qu'il restera. La Sécu est soumise à ce même régime au profit des assurances privées. Ainsi marche la République telle que la conçoit l'ami de Trump.

PIERRE TOUSSENEL

mobilisations sociales sont importantes mais ont du mal à dépasser un certain seuil quantitatif.

Et pourtant la révolte gronde comme le reconnaissent des médias pourtant déchaînés contre les mobilisations.

L'heure est à la réflexion sur la situation et à l'élargissement des mobilisations.

Il est grand temps d'élargir, renforcer le mouvement de résistance et de faire entendre d'autres choix, conformes à la justice et à l'égalité. ■

MARYLÈNE CAHOUE



LA RÉFORME DES RETRAITES...

ou la casse des solidarités

Trois questions à Erick Staëlen, représentant de la FSU au Conseil d'orientation des retraites (COR), lieu d'études et de concertation entre les principaux acteurs du champ des retraites.

L'US Retraités : *Quels enjeux ?*

Erick Staëlen : La retraite par répartition et annuités est un bien collectif basé sur la solidarité intergénérationnelle qui suppose un accord sur le niveau futur des pensions et la garantie d'une évolution de celles-ci parallèle à celles des salaires. Ce n'est pas abordé actuellement par le président de la République. Les 14 points de PIB seront-ils toujours consacrés aux retraites ?

L'US Retraités : *Quelle méthode du gouvernement ?*

E. S. : La réforme repose sur le principe du « *un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé* », définissant ainsi un système individualisé. Cela réduit le système de retraite à de la contributivité pure résultant d'une stricte proportionnalité entre les pensions perçues au cours de la retraite et les cotisations versées au cours de la carrière. Quid de la redistributivité ? Va-t-on renvoyer à l'impôt pour la mise en place des dispositifs de solidarité et des minimas sociaux ? De plus, si on sait ce qu'on cotise, on ne peut pas en déduire le montant de sa retraite, car les

valeurs d'achat et de service du point varient au cours de la carrière. 1 € versé a bien une valeur différente selon l'année de départ. En prenant en compte l'ensemble de la carrière et non les vingt-cinq dernières années ou les six derniers mois, tous les assurés seront pénalisés, notamment les carrières incomplètes. C'est la fin du code des pensions. C'est bien l'accès de tous à un véritable emploi qui est la condition de la solidarité et le principal moyen de financement. Cette question est au cœur des négociations et des choix politiques.

L'US Retraités : *Et les retraités ?*

E. S. : Les retraités actuels ne seront pas épargnés. Ne pas augmenter la part de la richesse produite pour le financement de la retraite (sans évoquer une diminution probable !), c'est prévoir une nouvelle baisse des pensions. La mise en place de la réforme aboutira à de nouveaux calculs défavorables dans un régime par points d'autant plus que pour le moment ce sont des discussions techniques au haut-commissariat à la réforme des retraites qui l'emportent sur des choix politiques toujours pas précisés. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR M. C.



© Jean-Louis Viguer

FONCTION PUBLIQUE

Une offensive frontale des libéraux

Après une réforme et une réorganisation territoriale, la réforme de l'État se poursuit, encouragée par Bruxelles, par une nouvelle phase : « L'Action publique 2022 ».

L'opération fut lancée le 13 octobre 2017 par le Premier ministre, appuyé par un comité de 34 membres qu'il a choisis. Il s'agirait selon lui d'« améliorer la qualité des services publics, offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires et maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens ». Vingt et une politiques publiques sont concernées ainsi que les trois Fonctions publiques. Quatre axes ont été choisis par l'exécutif : le rôle des instances paritaires (CAP, CT, CHSCT) ; le recours accru au contrat plutôt qu'au recrutement par concours ; l'accompagnement individuel des mobilités y compris vers le privé ; l'individualisation des rémunérations. Le tout sur fond de suppressions massives de postes, 120 000 en cinq ans (50 000 dans la FPE, 70 000 dans la FPT).

Il s'agit d'un début de démantèlement. La fusion des instances paritaires est une menace directe de disparition des CHSCT, comme dans le privé, et une attaque contre les CAP réduites à un seul rôle de recours et non de gestion de la carrière. Recourir davantage au contrat, c'est développer la précarité alors qu'un agent sur cinq, actuellement, ne relève pas d'un statut. La mobilité professionnelle, sujet réel, n'est envisagée que comme levier de transfert au privé de pans entiers de services publics. Enfin, l'individualisation des rémunérations dynamite les grilles indiciaires, accroît la part des « primes » et brise les solidarités.

Il s'agit clairement d'attaquer frontalement le statut de la Fonction publique – qualifié d'inapproprié par le candidat Macron lors de la campagne présidentielle –, comme on veut mettre fin au statut des cheminots. La réforme des retraites engagée vise aussi à liquider le code des pensions civiles et militaires au nom d'un « Ancien Monde » qui n'a que trop vécu.

C'est évidemment un horizon de régressions pour les services publics, les personnels et les usagers qui se profile. Or, c'est de plus de services publics, parce qu'ils créent du lien social et concourent à l'égalité, que le pays a besoin dans ses trois principaux versants : pour l'École, la

Des services publics
tout au long de la vie



© Monique Degos-Carrère

Santé, les territoires et au-delà. Quant au statut, il constitue un socle fondé sur trois principes qui fondent l'action publique : l'accès par concours, l'indépendance et la responsabilité de l'agent.

La riposte est plus que jamais nécessaire et s'exerce à travers des actions revendicatives unitaires et presque inédites y compris par leur ampleur (22 mars, 22 mai), des communiqués communs et des propositions précises qui s'opposent aux ambitions gouvernementales. Le rendez-vous salarial qui aura lieu en juin permettra de mettre en évidence les intentions réelles.

Par ailleurs, les fonctionnaires ne sont pas isolés : les enquêtes d'opinion montrent un large soutien, un attachement aux services publics (« Touche pas à mon école », « ... à mon hôpital ») et des revendications quant à leur développement. On a pu mesurer aussi qu'un secteur public important a servi « d'amortisseur » lors de récents désordres économiques et financiers à partir de 2008.

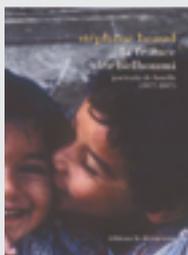
Les retraités ont toute leur place aux côtés des actifs dans les luttes pour la défense de la Fonction publique qui « fait fonctionner l'égalité ».

GEORGES BOUCHART

LA FRANCE DES BELHOUMI Portraits de famille (1977-2018)

Dans cette enquête sociologique qui se lit comme un roman, Stéphane Beaud se livre à une étude des biographies des huit enfants nés d'un couple populaire d'origine algérienne. Il montre que la désindustrialisation a obscurci l'avenir des jeunes peu diplômés, désormais présentés comme irrécupérables et condamnés au « business » des cités ou à rester aux portes du marché du travail. Désormais le salut passe par l'école, qui devient au centre des préoccupations dans cette famille.

Mais l'école joue des rôles contradictoires : tri social vers des voies de relégation ou accès aux classes moyennes par le



diplôme. Ce livre montre le poids du genre car ce sont les sœurs aînées qui redistribuent les ressources qu'elles ont accumulées au profit des cadets : informations sur l'école, accès à la culture, aide pour trouver un emploi... Les trajectoires des enfants sont diversifiées, de la prison jusqu'à la promotion sociale. Et la discrimination est toujours présente : les attentats de 2015 ont singulièrement compliqué la donne pour les descendants d'immigrés maghrébins.

DANIEL RALLET

► Stéphane Beaud, Éditions La Découverte, version papier ou numérique.

CONTRE LES ATTAQUES

Entretien avec Frédérique Rolet

Organiser la riposte avec toutes les forces progressistes.

L'US Retraités : Jean-Michel Blanquer vient de communiquer par voie de presse sur le bilan qu'il fait de sa première année de ministre à l'Éducation nationale. Quel est le bilan qu'en fait le SNES-FSU tant sur le fond que sur la forme ?

Frédérique Rolet : Le ministre de l'Éducation, tout en répétant à l'environnement son refrain de « l'école de la confiance », a clairement choisi la communication plutôt que l'adresse aux personnels. Pas une semaine ne s'écoule sans qu'il fasse des annonces supposées parler à l'opinion, en faisant appel, tantôt au bon sens, tantôt à la caution scientifique. Il insiste sur les fondamentaux : fermeté quant à l'application de la laïcité, loi interdisant le portable à l'école, devoirs faits dans le cadre du collègue. Mais ce catalogue de mesures fait diversion et tente de faire oublier le sens de la politique

éducative du gouvernement. Ne nous y trompons pas ; nous avons affaire à un véritable tournant, celui du renoncement à la démocratisation. Les récentes réformes du lycée, du bac et de l'accès à l'enseignement supérieur, celle de la voie professionnelle, forment bien un tout cohérent qui vise à sélectionner, diriger une partie des jeunes – ceux des classes populaires – vers l'apprentissage, les décourager de vouloir entrer à l'Université tandis que seront formées les futures élites.

L'accent mis sur le dédoublement des CP puis des CE1 en REP+ permet de passer sous silence les suppressions de postes effectifs dans le second degré, l'absence de politique volontariste sur l'éducation prioritaire. Cela s'accompagne d'une volonté d'encadrement accru des enseignants, de prescriptions sur la manière d'exercer le métier.

Quant à la façon de pratiquer le dialogue social, elle s'inscrit pleinement dans le modèle présidentiel. Le ministre décide, accorde quelques auditions tandis que s'écrivent les textes de réforme dans les services, puis les organisations syndicales découvrent le produit fini sur lequel on feint de les consulter...



Frédérique Rolet
secrétaire générale

L'US Retraités : Cheminots, fonctionnaires, retraités, personnels des EHPAD..., de nombreux secteurs sont en lutte. Le 22 mai, l'action des fonctionnaires a vu une unité qui ne s'était pas réalisée depuis longtemps. Faut-il y voir des perspectives encourageantes pour les luttes à venir ?

F. R. : En ce qui concerne le climat social, on vit une situation assez paradoxale puisque les foyers de mobilisation se multiplient, le mécontentement d'une majorité de salariés et retraités est palpable mais les actions entraînent trop peu.

On a vu avec le référendum organisé par la direction d'Air France par exemple que les personnels partageaient le combat porté par les syndicats mais ne s'engageaient pas massivement dans la grève. Dans la Fonction publique, la situation est insatisfaisante pour la grande majorité, entre hausse de la CSG, jour de carence, gel de la

valeur du point d'indice... L'unité à laquelle a fortement contribué la FSU aurait pu déboucher sur une mobilisation massive le 22 mai ; cela n'a pas été le cas.

Il nous revient d'affiner nos analyses sur les motifs de ces difficultés à mobiliser (sentiment d'impuissance à contrer le déferlement des réformes libérales, manque de lisibilité des débouchés politiques, refuge dans l'individualisation...), d'intensifier les contacts avec nos collègues, d'être partie prenante avec toutes les forces progressistes d'initiatives qui peuvent relancer la dynamique.

Les choses peuvent bouger vite et les pistes qui viennent d'être communiquées aux organisations syndicales sur le sort des CAP et des CHSCT suscitent déjà de très vives réactions. Les collègues ont senti que venait le règne de l'arbitraire, qu'étaient menacées leurs possibilités de mutation comme de promotion. Un tel coup porté au paritarisme éclaire bien la volonté de ruiner tout ce qui a été construit après-guerre et de faire de l'individualisation la ligne de force de toutes les réformes. Sur ce dossier comme sur celui à venir des retraites, le SNES-FSU a déjà réagi et travaillera dans ses prochaines instances à organiser la riposte à la rentrée. ■

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Paravent pour une dangereuse réforme

L'impôt sur le revenu (IR) des salariés et retraités – et eux seuls – sera prélevé à la source à partir du 1^{er} janvier 2019. Le congrès du SNES-FSU qui vient de se tenir a confirmé son opposition à cette mesure, présentée comme une simplification mais qui cache des enjeux bien pernicieux.

La mesure elle-même mérite quelques commentaires. Actuellement le taux de recouvrement de l'IR par les fonctionnaires des centres des impôts est de 98 %. Faire recouvrer cet impôt par les organismes payeurs et/ou les patrons ne peut que faire baisser ce pourcentage, permettre des non-reversements au Trésor public et impliquer de nombreuses suppressions de postes dans ces services (objectif du gouvernement : réduction de 10 000 postes). En comparaison le recouvrement de la TVA par les employeurs laisse échapper plus de 14 milliards d'impayés tous les ans (oublis ? faillites ? fraudes ?).

Le recouvrement de l'impôt est une fonction régalienne comme la police, l'armée ou la justice ; s'il est confié à des fonctionnaires d'État, c'est pour garantir l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt et pour éviter toutes les fraudes. Confier ce recouvrement aux employeurs revient à privatiser un service public et à en augmenter le coût de plusieurs centaines de millions d'euros.

Rendre l'impôt presque invisible par le prélèvement à la source peut remettre en cause ou du moins affaiblir le consentement à l'impôt : où va l'argent ? À quoi, à qui sert-il ? En période d'attaque contre tous les services publics (SNCF ; fonction publique ; justice...) ce serait lourd de conséquences.

En fait, le prélèvement à la source de l'IR détourne l'opinion publique de la nécessité de mener une vraie réforme fiscale comme le demande le SNES-FSU depuis des années.

Ce que masque cette mesure

L'objectif caché du prélèvement à la source de l'IR est la fusion de celui-ci avec la CSG. Comparons l'IR et la CSG quant à leur mode de recouvrement respectif et à leurs caractéristiques :

- l'IR est un impôt progressif (même insuffisamment : quatre tranches de 14 % à 45 %), déclaratif (il faut remplir une déclaration d'impôt !) concernant un foyer fiscal. Il prend en compte les charges de famille et autres charges du foyer. Recouvré à l'année n+1 (on paye en 2018 les impôts de 2017) et non affecté (il alimente le budget général de l'État) ;
- la CSG est un impôt proportionnel (taux uniforme), prélevé à la source (donc recouvré à l'année n), individuel. Il est censé être affecté en totalité au financement de la Sécurité sociale.

La retenue à la source de l'IR avec un taux de prélèvement fixe, calculé par personne physique et non par foyer l'année n, permet la fusion avec la CSG.

Même si une déclaration en fin d'année peut permettre de corriger le prélèvement de l'IR en tenant compte des changements éventuels intervenus dans le foyer, des charges de celui-ci et



Une réforme aussi

des crédits d'impôt, le rapprochement avec la CSG semble bien envisagé !

Quels en sont les dangers ?

Le nouvel impôt regroupant IR et CSG ne serait pas affecté, pouvant remettre ainsi en cause le financement de la protection sociale. La progressivité de l'impôt pourrait être remise en question : certains voudraient copier l'Angleterre en instituant une « flat tax » c'est-à-dire une contribution autour de 15 % sur tous les revenus ! Le paradis pour les très hauts revenus !

Le SNES dans la FSU revendique toujours une véritable réforme fiscale dans laquelle le travail et le capital sont imposés à égalité ; les hauts revenus et les grandes fortunes seraient enfin imposés en fonction de leurs capacités contributives réelles. ■

JEAN-BERNARD SHAKI

**POUR EN SAVOIR PLUS,
ÉTAPES ET CALENDRIER OFFICIELS**

<https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/53290-prelevement-a-la-source-date-et-calandrier-2018-2019>

ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS RADIOACTIFS À BURE

Cigéo : le projet ne tient pas la route !

La mobilisation contre le projet d'enfouissement des déchets radioactifs s'est développée depuis quelques années. Après l'expulsion des occupants du bois Lejuc en février dernier, une grande manifestation est prévue à Bar-le-Duc le 16 juin⁽¹⁾.

Bure est un petit village meusien de 86 habitants situé aux confins de la Lorraine et de la Champagne. C'est dans ce secteur qu'il est prévu d'implanter Cigéo⁽²⁾. L'ANDRA⁽³⁾ doit déposer la demande d'autorisation de création (DAC) en 2019. La construction pourrait débuter en 2021 et les premiers trains de déchets arriver en 2030. C'est dans cet immense complexe souterrain (environ 260 km de galeries de 8 à 9 m de diamètre taillées à même l'argile à 500 m de profondeur) que seraient enfouis les pires déchets du nucléaire (99 % de la radioactivité produite en France). Le chantier est prévu pour durer environ 130 ans, mais les déchets resteront dangereux pendant des centaines de milliers, voire des millions d'années !

Un lieu idéal ?

L'ANDRA affirme que le sous-sol de Bure est idéal pour piéger les éléments radioactifs, garantissant qu'il n'y aura pas de fuite d'eau, pas de mouvements excessifs des sols, pas de fuites d'air contaminé par les cheminées d'aération et que, pendant 100 ans, on pourra inverser le processus et ressortir la poubelle de son trou (principe de réversibilité). Mais il est désormais acquis aujourd'hui que la vérité est tout autre. L'IRSN⁽⁴⁾ et l'ASN⁽⁵⁾ ont en effet exprimé, dans des rapports publiés ces derniers mois, de sérieuses réserves sur la sûreté du projet. Ils ont confirmé ainsi ce que certains scientifiques indépendants ne cessent de dire depuis plusieurs années.

Un enfouissement à haut risque

Parmi ces scientifiques, Bertrand Thuillier, ingénieur résidant à 20 km de Bure, a étudié il y a maintenant six ans les dossiers de l'ANDRA et a mis en évidence les nombreuses « tares » du projet, notamment :

- une production énorme d'hydrogène par les « colis » eux-mêmes, mais aussi par la radiolyse de l'eau présente dans l'argile et par la corrosion des structures métalliques destinées à soutenir l'installation. L'évacuation de cet hydrogène nécessite un système de ventilation avec un débit énorme (de 500 à 600 m³ par seconde !);
- des risques d'explosion en raison de la génération

continue d'hydrogène, la moindre étincelle (provenant par exemple d'un engin de manutention ou d'un éclairage) pouvant provoquer une explosion, notamment dans un espace qui ne serait pas correctement ventilé ;

- des risques d'incendie en raison de la présence concomitante de l'hydrogène, des colis inflammables et de la ventilation obligatoire. En cas d'incendie, maîtriser le feu avant que les structures ne se dégradent serait mission impossible !

- des rejets gazeux : la ventilation prévue pour évacuer l'hydrogène rejettera également des gaz radioactifs qui entraîneront une contamination en surface.

La multiplicité des risques évoqués précédemment résulte du fait que ce stockage a été conçu comme un entrepôt souterrain ouvert pour être prétendument réversible et ainsi moins difficile à faire accepter par les populations !

En conclusion, il conviendrait d'envisager une autre option qui pourrait être l'entreposage en surface à proximité des lieux de production des déchets, ce qui permettrait de se laisser le temps nécessaire pour trouver des solutions alternatives à cet impossible enfouissement. ■ **JEAN-LUC BILLAUD**

(1) <http://16juin2018.info>

(2) Centre industriel de stockage géologique

(3) Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

(4) Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

(5) Agence de sûreté nucléaire

Contre un projet à haut risque



LA LOI ÉLAN ET SES CONSÉQUENCES

Logement encore plus inégalitaire

Après les attaques contre l'APL et le logement social de l'automne dernier, le projet de loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ÉLAN) poursuit l'offensive, et elle est globale.

Le projet de loi ÉLAN est en débat pour adoption au plus tard à la rentrée. Afin de réduire une fois de plus le débat parlementaire, le gouvernement demande un blanc-seing pour légiférer par ordonnance sur sept dispositions importantes. Une pratique anti-démocratique inadmissible.

► **Les mesures dangereuses** : regroupement des offices HLM au détriment du service public de proximité ; vente de 40 000 logements sociaux/an (8 000 actuellement) ; bail précarisé ; fin des concours pour les programmes de logements sociaux ; réduction des normes d'accessibilité dans la construction de logements neufs : on efface la loi Handicap du 11 février 2005, la norme devient 100 % de logements « évolutifs » (et non « accessibles »), adaptables en abattant des cloisons amovibles par exemple...

► **La vente du parc social** est censée financer de nouvelles constructions... hors des grandes villes, notamment Paris ! Alors que rien ne freine la spéculation immobilière (9 000 euros/m² à Paris), qu'on assiste à une paupérisation des locataires, le désengagement de l'État va aggraver la crise du logement⁽¹⁾. Pour mémoire, il y a 140 000 SDF en France et 4 millions de mal-logés.



27 mai action du DAL contre une loi au service de la métropolisation, du Grand Paris, des JO..., pour attirer la finance mondiale.

► **La loi ÉLAN**, c'est la marchandisation et la financiarisation du logement et du logement social en particulier. La baisse des normes, faute de mesures de régulation du foncier va

augmenter le profit des promoteurs, au détriment de la qualité des logements construits, au mépris des personnes à mobilité réduite. Le SNES-FSU participera aux mobilisations unitaires pour exiger pour tous un logement décent. Il faut encadrer des loyers, taxer la spéculation, construire massivement des logements sociaux de qualité... Le 17 mai le DAL, la CNL et l'APF⁽²⁾ ont créé avec le conseil de l'ordre des architectes un collectif « Ambition Logement » en réaction à la loi. ■

MIREILLE BRETON

(1) <https://www.droitaulogement.org/2018/05/analyse-sommaire-et-survol-du-projet-de-loi-elan>.

(2) Droit au logement (DAL) ; Confédération nationale du logement (CNL) ; Association des paralysés de France (APF).

DES ÉTATS GÉNÉRAUX QUI VONT COMPTER

Bioéthique : quel monde voulons-nous pour demain ?

Les États généraux de la bioéthique lancés le 18 janvier ont achevé leurs travaux le 30 avril. Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) remettra un avis et des préconisations à la rentrée de septembre en vue d'une révision de la loi de bioéthique.

Tous les thèmes ont donné lieu à contribution, mais les deux qui ont le plus mobilisé sont ceux dont la dimension sociétale, culturelle et sans doute religieuse a fait l'objet de polémiques récurrentes depuis plusieurs années.

« Données de santé, Neurosciences, Intelligence artificielle et robotisation, Santé et environnement, Dons et transplantations d'organes, Examens génétiques et médecine génomique », même en leur rajoutant « Cellules souches et recherche sur l'embryon », représentent deux fois et demi moins de contributions que les deux thèmes phares : « Prise en charge de la fin de vie » et « Procréation et société ». Cela s'explique en partie par l'investissement

de l'Église sur ces questions – à cet égard le journal *La Croix* est le seul quotidien qui a suivi régulièrement ces États généraux. Après l'avis du CESE⁽¹⁾, la décision aussitôt attaquée du CHU de Reims (affaire Lambert), la déclaration du président de la République aux Bernardins tendrait à confirmer que sa prise de position ne fera certainement pas l'unanimité. ■

DOMINIQUE BALDUCCI, JEAN-PAUL BEAUQUIER

(1) Conseil économique, social et environnemental http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_10_fin_vie.pdf : il suggère d'ajouter aux droits du malade, celui de demander sous certaines conditions au médecin une médication expressément létale.

JUSTICE : DANGER !

La « patrie des Droits de l'Homme » ?

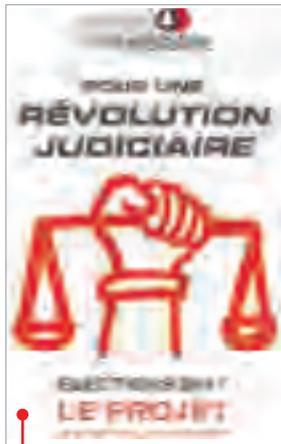
Outre le constat récurrent de la saleté et du mauvais entretien des établissements pénitentiaires, la CEDH⁽¹⁾ condamne souvent notre pays, sans qu'aucun Président ou garde des Sceaux n'en soit particulièrement ému.

70 367 détenus en France, 49 515 condamnés, 20 852 en attente de jugement (la présomption d'innocence ?) et 11 719 personnes « écrouées non hébergées ».

La densité carcérale dépasse 118 % et la perspective d'un encellulement individuel est loin d'être concrétisée (80 % d'ici 2027 !).

Le mauvais classement de la France

Dans le dernier *Tableau de bord de la justice* (2016), publié tous les deux ans par le Conseil de l'Europe, la France est 23^e (sur 28) quant au pourcentage du PIB consacré à la justice. Pour le nombre de juges, la France est 24^e (10,7 pour 100 000 habitants, moyenne européenne 20,92). Avec 2,9 procureurs pour 100 000 habitants (moyenne européenne : 11,8), l'attente pour un jugement de première instance est de 354 jours (90,7 aux Pays-Bas). Il en est de même pour le personnel non-magistrat (33,2 en France, moyenne européenne : 65,8). En euros par habitant la France est 14^e. Enfermé dans un tout répressif et sécuritaire, malgré des discours sur les peines alternatives (bracelet, contrainte pénale, etc.), le budget 2018 (qui augmente de 3,9 %) prévoit 2,79 Mds (sur 7 Mds hors pensions) pour la seule administration pénitentiaire. Sur 1 milliard d'emplois supplémentaires 732 iraient à l'administration pénitentiaire, dont 470 pour les nouveaux établissements. Si 6 500 ETP sont annoncés d'ici 2022, le déficit en magistrats perdurera.



Projet en ligne sur le site du S.M.

Les éléments clés du projet

► **Fusion** de TGI et TI avec mutualisation des moyens, autrement dit déspecialisation du personnel, juge compris, et pas de garantie sérieuse de maintien des lieux de justice.

► Création d'un **tribunal criminel départemental** (pour les peines de moins de vingt ans) dans lesquels les jurés seraient remplacés par deux juges (soit cinq au lieu de trois dans les cours d'assises) : sans création de postes cela préfigure des jugements pré-établis ou une justice d'abattage au détriment des droits de la défense. Sans parler de la minoration de la souveraineté du citoyen !

► **Procédure pénale simplifiée** au profit de la police et du parquet : garde à vue prolongée, élargissement

des écoutes pour tout crime ou délit à partir de trois ans d'emprisonnement, le tout sans droit supplémentaire pour la défense.

► **Privatisation dans les procédures civiles** en obligeant une médiation payante avant toute procédure judiciaire, dématérialisation pour certains litiges, transfert à des non-magistrats de décisions des juges des familles, etc.

► **Open data**, algorithme prédictif judiciaire, visioconférence : bref, déshumanisation de la Justice.

Prétendre rétablir la confiance des citoyens dans la Justice avec cette loi est exactement une carabistouille ! ■ **JEAN-PAUL BEAUQUIER**

(1) Cour européenne des Droits de l'Homme

VERS UN « PARLEMENT CROUPION » ?

Trois lois pour la réforme des institutions



C'était il y a juste un an...

En marche vers la toute-puissance.

► **Diminuer de 30 % le nombre des parlementaires** et injecter 15 % de proportionnelle (c'est-à-dire par exemple cinquante députés élus sur liste : selon la circonscription – nationale ? régionale ?), la diversité politique ne serait pas mieux représentée.

► **Redécouper des circonscriptions** de 200 000 électeurs pour le scrutin uninominal à deux tours implique des départements non représentés ou associés, dans le cadre de la Région. Le Sénat, porte-parole des territoires ?

► **Supprimer la Cour de Justice de la République**, le siège des ex-présidents de la République au Conseil constitutionnel ou limiter le nombre de mandats successifs est utile.

► **Mais réformer le Conseil supérieur de la magistrature**, le Conseil économique social et environnemental, etc.⁽¹⁾ avec un Parlement amoindri, renforcera un exécutif déjà hors normes démocratiques. Qui cela sert-il ? ■ **J.-P. B.**

(1) <http://www.vie-publique.fr/focus/trois-projets-loi-pour-reforme-institutions.html>



LE GROUPE DES 9

Un arc unitaire original

Naissance du groupe des neuf, fin 2013. Face à la dégradation continue du pouvoir d'achat, résultat de politiques d'austérité, il était urgent de riposter dans l'unité.

Devant le refus de l'UCR-CFDT d'admettre la FSU et Solidaires dans l'inter-UCR, la FSU décide de s'adresser à tous les syndicats et organisations de retraités. Les retraités CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA, fondent le groupe des 9⁽¹⁾. Depuis 2014, ce dernier multiplie les initiatives dans toute la France et, localement, se constituent des intersyndicales pérennes. Le groupe des 9 conduit de nombreuses mobilisations notamment à l'occasion des dates officielles de revalorisation des pensions.

Quatre dates significatives

- Le 3 juin 2014, journée nationale (20 000 manifestants à Paris). Le gel des pensions n'est pas appliqué aux pensions inférieures à 1 200 euros.
- Le 13 janvier 2017, les « neuf » tiennent un colloque au CESE avec près de 300 participants, sur la place des retraités dans la société et leur pouvoir d'achat.
- Le 28 septembre 2017, les retraités expriment leur colère contre la hausse de la CSG : 80 000 personnes dans 130 lieux de mobilisations, et 255 000 signatures.
- Le 15 mars 2018, les retraités font exploser la participation : plus de 200 000 manifestants dans 160 actions ! Deux jours après cette action, le Premier ministre promet un petit ajustement des plafonds de CSG et confirme une augmentation de 35 € du « minimum vieillesse ».

Spécificité du groupe des 9

Au-delà des revendications, le groupe des 9 est un lieu de réflexion, d'élaboration. Son action s'ancre dans des enjeux majeurs : la place du retraité dans la société, rappelant que la pension de retraite est un droit acquis par le travail. Il finalise un texte « 100 % Sécu pour la prise en charge de la perte d'autonomie ». Ses interventions au HCFEA pour la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale et du service public lui ont assuré une pleine reconnaissance.

Initiatives

Campagne unitaire en deux temps dans les lieux publics :

- signature d'une pétition⁽²⁾ demandant une loi de finances rectificative annulant la hausse de la CSG pour tous, ainsi que la fin du gel des pensions et leur revalorisation ;
- journée nationale d'action le 14 juin 2018.

Le groupe des 9 appelle les retraités à participer dans le cadre de leur propre organisation aux mobilisations intergénérationnelles aux côtés des actifs. Cette expérience unitaire qui dure, conduit des actions, est remarquable : les organisations syndicales de retraité-e-s sont membres de fédérations ou confédérations qui ont des points de vue parfois opposés sur des textes fondamentaux. Au sein du groupe des 9, les échanges menés en toute confiance permettent le débat et les actions communes. ■ **MARYLÈNE CAHOUE**

(1) Plus d'informations sur le site SNES-Retraités.

(2) www.retraiteencolere.fr.

MANIFESTER MÊME EN VACANCES

Toujours dans l'action

Avant ou après le départ à la retraite, on produit toujours de l'activité. Les retraités du SNES-FSU de Créteil le prouvent en organisant chaque année un séjour raquettes dans les Hautes-Alpes.

Activité sportive lors des balades quotidiennes dans un cadre naturel d'exception, et échanges fraternels. Activité mentale puisque la gestion du groupe occasionne une réflexion permanente pour faire vivre et évoluer ce collectif dans lequel on se fonde volontiers. Des choix et des ajustements s'opèrent alors naturellement dans le respect de chacun. Le groupe induit une activité économique en recourant à des locaux tant pour l'hébergement et la restauration que pour l'animation avec Christophe, l'accompa-



Dans la neige et dans l'action.

gnateur en montagne, qui de fait devient membre à part entière de ce groupe.

Alors une charge les retraités ? Non, une force sociale. C'est donc naturellement aussi que le jeudi 22 mars le collectif a manifesté à Val-des-Prés dans la vallée de la Clarée et arborait l'autocollant de la FSU pour la défense des services publics, solidaire des fonctionnaires en activité. Un bon exemple de vie démocratique et de dynamisme. Rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain. ■ **SNES-FSU CRÉTEIL**

DANS LA CONTINUITÉ DES LUTTES

Militer à la retraite



Ce n'est pas parce qu'on est à la retraite que les problèmes s'arrêtent. Il faut des militants responsables pour que la vie syndicale soit animée. Nous avons rencontré deux militant-e-s de Nice qui viennent de prendre des responsabilités. Henriette Tiberti est la nouvelle secrétaire du S1 des retraités des Alpes-Maritimes. Jean-Marie Langoureau est le nouveau secrétaire académique des retraités de l'académie de Nice.

Pourquoi avez-vous accepté vos responsabilités ?

Henriette Tiberti : Dès mon entrée dans le métier, j'ai milité au S1 du CPR de l'académie de Nice. Par la suite dans d'autres établissements où j'ai travaillé, j'ai eu des responsabilités : secrétaire du S1, élue au CA, souvent les deux à la fois. Alors le S1 des retraités, c'est dans la continuité.

Jean-Marie Langoureau : Arlette, ma prédécesseuse admirable, m'a sollicité ! Pour elle et le SNES-FSU, j'ai dit oui. C'était le bon moment. Santé, dépendance, à ma première réunion de retraités, ça m'a fait peur ! Je restais motivé par l'Éducation ! J'ai donc plutôt investi la FCPE. Mais avec la baisse des retraites et... de la santé, il est temps de militer Retraité.

Mais justement, pourquoi se syndiquer à la retraite ? Que dire aux néoretraités pour qu'ils restent syndiqués ?

H. T. : Il y a quinze ans encore la question pouvait se poser, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les présidents se suivent et se ressemblent, tous ont fait des retraités une cible en rognant leur pouvoir d'achat en ne revalorisant pas le montant des pensions à hauteur de l'inflation, en refusant de prendre en compte la hausse des cotisations aux mutuelles...

Se syndiquer c'est de la légitime défense face à un gouvernement qui défie les lois de la physique élémentaire en instaurant le ruissellement de bas en haut des plus modestes vers les nantis. On nous explique qu'il faut se montrer solidaire des jeunes dans la galère, c'est pourtant leur politique qui précarise les jeunes !

J.-M. L. : Quand je suis devenu prof, c'étaient les immuables 37 annuités et

deux. On calculait sa retraite à coup sûr. Et puis, malgré nos luttes, on est passé à 40, 42 annuités ! Si tu ajoutes le gel du point d'indice et la hausse de la CSG, plus tu avances, plus ta retraite recule ! Un néoretraité n'a plus une voie toute tracée. S'il ne se défend pas, il finira pauvre...

Quelles perspectives donc pour le combat syndical ?

H. T. : Je reprends à mon compte un mot d'ordre de mai 1968 qui me paraît plus que jamais d'actualité : « *Ce n'est qu'un début, continuons le combat* ». Aussi, dans

converger sur ces sujets pour mettre en échec le président de la terre brûlée sociale, et inventer un « En commun » du XXI^e siècle.

Comment faire vivre le S1 et le S3 ?

H. T. : Si j'avais la réponse... Les réunions n'attirent pas la foule. Mais tout ça ne dépend pas d'une seule personne. Et il y a quand même un télescopage, un doublon, entre SFR-FSU et S1-SNES-FSU...

J.-M. L. : Pour apprendre, je vais faire le stage du S4. Sinon, je crois que les syndiqués retraités veulent rester branchés sur le



© Gilles Mannarini

Le 15 mars, 2 000 sous les parapluies... à Nice !

le cadre de la SFR nous nous rencontrons régulièrement avec nos partenaires, FO, CGT, FGR, afin de préparer les actions communes et les réunions du CDCA.

J.-M. L. : Chez les retraités, même pour ceux qui avaient cru en lui, le mépris de Macron ne passe pas. Leur mobilisation est sans précédent. Cela aide aussi les plus jeunes, qui n'ont connu que des reculs, à rêver à de nouveaux conquies. Pouvoir d'achat, Sécu, retraites, hôpital, services publics, dépendance : tous les âges peuvent

métier. Créons des ponts entre actifs et retraités pour aider les premiers à mieux préparer leur deuxième vie et à rester syndiqués. Ayons des réunions plus conviviales, comme tant d'associations : repas, conférences, voyages culturels... Pour le S3, l'enjeu est aussi d'investir la politique régionale PACA. ■

**PROPOS RECUEILLIS PAR
GILLES MANNARINI**

GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS

La santé n'a pas de prix

Retrouver les principes même de la Sécurité sociale, égalitaire et solidaire : la santé n'est pas une marchandise.

Dossier réalisé par Mireille Breton, Marylène Cahouet, Monique Daune, Agnès Huret, Michèle Olivain, Daniel Rallet, Jean-Louis Viguier



UN DROIT POUR TOUS

Un bien commun

La santé n'a pas de prix mais elle a un coût. Du Loch Ness, le trou de la Sécu, une vraie maladie. Pourtant, l'accès égalitaire de tous

La forte croissance des dépenses d'assurance maladie

(50 % des dépenses couvertes par la Sécu en 1950 et 83 % en 1980) a reposé sur un consensus fort au sein de la population, et sur une alliance entre syndicats, mutuelles et Sécu. Pourtant, dès les années 1950, le débat sur la réduction du déficit de la Sécu est lancé par le camp patronal qui relève la tête, et les ordonnances de 1967, dont c'est l'objectif, suscitent une forte mobilisation de la population. Dès les années 1970, les Français sont sondés sur le transfert du « petit risque » sur les assurances privées. En 1980, les syndicats et mutuelles du secteur public s'engagent dans une mobilisation commune contre le plan Barre qui prétend imposer une augmentation du ticket modérateur.

Aujourd'hui, l'assurance maladie obligatoire rembourse environ 75 % des soins de santé.



n
devenu intolérable, disent les détracteurs de la Sécurité sociale. Tel le monstre
d'assurance marketing de Pompidou, ne cesse de hanter les eaux de l'assurance
santé. L'accès aux soins de santé est au cœur du consensus social depuis 1945.

Cette moyenne masque une évolution radicale. Si la Sécu rembourse encore assez bien l'hospitalisation (à 90 %) et les ALD⁽¹⁾ (à 100 %), elle couvre moins de 50 % des « soins de ville ».

Le discours néolibéral (« *il y a trop de dépense publique, pas assez de dépense privée* ») s'est imposé dans le discours politique et à l'oreille des gouvernements depuis la fin des années 1980. La santé a maintenant un « prix » parce que le principe politique de l'égalité d'accès a reculé.

Déremboursements, forfait hospitalier, dépassements d'honoraires, déserts médicaux... deviennent du coup légitimes. Pour avoir accès aux soins, il faut de plus en plus y mettre le prix.

Le développement de la complémentaire santé (96 % de la population est aujourd'hui couverte) n'a pas « compensé » le recul de la Sécu.

En effet les complémentaires assurent une protection inégalitaire en dérogeant aux principes de la Sécu (la cotisation n'est plus proportionnelle aux revenus, et le niveau de protection dépend... des revenus).

Pour que les inégalités restent politiquement « acceptables », il a fallu créer une CMU-C pour les plus démunis (2000), puis une aide à la complémentaire pour les revenus juste au-dessus (2004), puis rendre la complémentaire obligatoire pour les salariés du privé avec participation de l'employeur et subvention publique (2015).

Tout en créant de nouvelles inégalités au

détriment des retraités, des chômeurs et des précaires exclus du dispositif, et au détriment de nombreux salariés du privé condamnés à une complémentaire *low cost*, tandis que le marché des surcomplémentaires est en train d'exploser ! Le budget moyen pour leurs bénéficiaires est passé de 22 euros en 2015 à 49 euros en 2017. Une étape supplémentaire dans cette marche vers le marché et l'inégalité serait la mise en place d'une complémentaire obligatoire dans la Fonction publique.

Par ailleurs, à notre revendication d'une Sécu à 100 %, E. Macron répond par les « complémentaires à 100 % » (sans reste à charge, promet-il) sur le dentaire, les lunettes et les prothèses auditives.

Nous sommes à un tournant décisif

Les Français restent très attachés au principe de solidarité de l'assurance maladie obligatoire. Toutefois l'inquiétude grandit pour l'accès aux soins rendu plus difficile (renoncement pour raison financière et éloignement géographique). D'autre part l'affaiblissement de la couverture de la Sécu pour la médecine de tous les jours, le scandale des urgences lié à la pénurie de médecins, la réduction des crédits hospitaliers, créent un climat politique que l'ex-candidat Fillon a cru pouvoir utiliser pour relancer le projet d'abandon du « petit risque » aux assurances privées. La forte réaction de l'opinion a heureusement provoqué un débat public sur cette évolution restée jusqu'ici silencieuse vers un système à deux étages de moins en moins solidaire.

Mais les assureurs ont renforcé leur pouvoir d'influence politique sous la présidence Macron, de grands groupes (intégrant la mutualité) se constituent, renforçant leur pouvoir de marché et leur capacité à peser sur les décisions politiques, cherchant à provoquer des irréversibilités.

L'expérience d'Obama aux États-Unis montre qu'ensuite il est très difficile de revenir à un système plus solidaire.

Raison de plus pour que toutes les forces progressistes, en particulier syndicales, s'unissent pour restaurer le principe d'égalité. C'est urgent. ■

(1) Affections de longue durée

PRISE EN CHARGE DE L'OPTIQUE ET DU DENTAIRE...

La mauvaise ordonnance du docteur Macron



© Mireille Breton

Le docteur Christophe Prudhomme est porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France, membre de la Commission exécutive de la Fédération CGT de la santé et de l'action sociale.

Le renoncement aux soins et le reste à charge pour les assurés sociaux sont devenus tellement criants qu'ils ne pouvaient être ignorés des politiques.

L'US Retraités : En fait quel est le problème ?

Christophe Prudhomme : Il s'agit du désengagement de la Sécurité sociale dans la prise en charge des soins jugés comme non essentiels, d'où un niveau de remboursement très faible pour les prothèses, plafonnant même à 50 % pour les soins de ville. La conséquence a été le développement de l'assurance maladie complémentaire qui devrait même se substituer selon Macron à l'assurance maladie pour la prise en charge des prothèses.

C'est la logique des libéraux qui n'ont jamais accepté que les luttes sociales du XX^e siècle aient imposé des systèmes de Sécurité sociale échappant au monde marchand, dans la plupart des pays développés. C'est ainsi que les mutuelles, issues du monde ouvrier, ont été dévoyées dans le cadre européen, en se voyant imposer les règles de l'assurance privée : critères de solvabilité les obligeant à constituer des réserves énormes à placer sur les marchés financiers, exigences de rendement qui alimentent les opérations boursières spéculatives. Il faut en effet savoir que les sommes ainsi stérilisées par les groupes mutualistes, de prévoyance et de retraite sont de plusieurs centaines de milliards d'euros, provenant des cotisations des salariés, qui abondent le grand jeu de Monopoly des fonds d'investissements mondiaux, coupés de l'économie réelle.

L'US Retraités : Quelle est alors la solution ?

C. P. : Elle est simple et économique au bon sens du terme : rassembler l'ensemble des cotisations au sein

d'un seul organisme collecteur et payeur, la Sécurité sociale. Cette option permet de simplifier le système et surtout de faire d'énormes économies de gestion. En effet, les coûts des caisses d'assurance maladie sont de quatre à cinq fois moindres que ceux des complémentaires. Ce mode de fonctionnement n'est pas un fantasme rêvé mais existe partiellement, voir le régime particulier d'Alsace-Moselle.

Ce système unique de Sécurité sociale présente un autre avantage : on peut ainsi proposer une autre régulation que celle des lois de finances actuelles, qui enferme le niveau des dépenses dans une enveloppe fixe, oblige à des plans d'économies successifs étouffant le système de santé. En effet, il est possible dans le cadre d'une fourchette prédéfinie de faire varier le niveau des cotisations en fonction des dépenses de l'année $n-1$ afin d'équilibrer le budget de l'année n , à la hausse ou à la baisse. Le régime particulier nous montre que c'est possible, puisque le taux actuel de prélèvement est de 1,5 %, alors que la fourchette légale est fixée entre 0,85 et 2,5 %. On le voit, le régime est équilibré avec une marge de manœuvre importante.

L'US Retraités : Mais vous voulez tuer les mutuelles ?

C. P. : Pas du tout. La question est de se débarrasser de la logique assurantielle qui est source d'inégalités pour revenir à un système solidaire : la Sécurité sociale. Regardons la réalité en face, le secteur mutualiste perd actuellement des parts de marché dans l'assurance santé face aux assureurs privés. Par

VERBATIM DE LA MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Agnès Buzyn a le mot juste ! Florilège de citations...

« S'agissant des lunettes, des prothèses dentaires et de l'audition, je fixe l'objectif de 100 % de prise en charge d'ici à 2022. »

« Le but est de rendre plus lisible l'offre des complémentaires santé, que les Français puissent comprendre et s'y repérer alors qu'il est très compliqué aujourd'hui de choisir une mutuelle. On appréhende tous les pièges autour de ces contrats type. »

« 30 % des dépenses de l'assurance-maladie ne sont pas pertinentes, il y a une marge de manœuvre énorme, comme le développement de l'ambulatoire, la réduction du nombre d'hospitalisations et la fermeture de lits qui ne servent à rien... »

Hausse de 2 euros du forfait hospitalier – cette nouvelle taxe déguisée pour les 5 % de Français qui n'ont pas de complémentaire santé. Agnès Buzyn invoque « un simple rattrapage ».

« Ce transfert de charge n'aura pas de conséquence pour l'assuré en termes de hausse de cotisations car les mutuelles ont encore des marges de manœuvres. »

« Des modes de tarification centrés sur la pertinence des soins » pourraient réformer le financement des hôpitaux et on peut prévoir « un intéressement dès lors qu'ils répondront aux objectifs de qualité, de pertinence et d'efficacité ».

ailleurs les regroupements et fusions ont transformé les organismes mutualistes en structures au fonctionnement calqué sur celui des entreprises du secteur marchand. La seule différence est de ne pas verser de dividendes à des actionnaires, mais c'est une évidence : les sociétaires ont été dépossédés de leur gestion.

Cela ne signifie pas la mort du secteur mutualiste qui doit s'attaquer au monde de l'assurance en revenant à ses valeurs initiales dont celle essentielle d'une gestion en direct par les sociétaires.

Une autre question incontournable est de savoir ce que l'on paye. Aujourd'hui une des spécificités de la France est d'être le pays où le secteur privé d'hospitalisation à but lucratif est le plus puissant d'Europe. Il détient un tiers des parts de marché et près de la moitié en chirurgie. Par ailleurs, nous avons laissé en place un système de médecine libérale dont les fondements ont été établis avant la mise en place de la Sécurité sociale et qui montrent aujourd'hui les effets pervers de ses deux principes fondateurs : la liberté d'installation et la rémunération à l'acte.

L'US Retraités : *La place du service public de santé ?*

La Sécurité sociale ne peut et ne doit financer qu'un service public de santé avec des professionnels, plus particulièrement les médecins, salariés. La simplicité s'impose et le meilleur système est celui

de centres de santé rattachés et gérés par le système hospitalier. Les avantages sont multiples : salariés sous statut de la Fonction publique effaçant la rupture entre la ville et l'hôpital, simplicité de gestion du fait d'un opérateur unique – l'hôpital de rattachement – sur chaque territoire, organisation territoriale planifiée en fonction des besoins de la population, dossier médical identique qui suit le patient... On règle ainsi quelques questions essentielles : fin des déserts médicaux, fin de la polémique sur le tiers payant, plus de dépassement d'honoraires... Et pour les professionnels, travail en équipe entre la ville et l'hôpital, salariat privilégié par les jeunes médecins en particulier, possibilité d'une activité mixte entre la ville et l'hôpital, fin des contraintes et de la perte de temps liées aux tâches administratives et de gestion...

Nous avons donc besoin d'une réforme en profondeur de notre système de santé et de protection sociale. Mais attention, les réformes que nous subissons depuis des années et que veut poursuivre et accélérer le gouvernement actuel ont pour but de marchandiser ce secteur qui possède à leurs yeux un potentiel de rentabilité énorme au regard des masses financières en jeu. À nous de réaffirmer et de nous battre pour que les valeurs essentielles d'un financement solidaire intégral et d'un service public permettant une égalité de traitement de tout citoyen s'imposent aujourd'hui et pour demain. ■

LA SÉCU

Quelques repères historiques

1789 : principe de solidarité nationale énoncé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Les préfigurations

1835 : reconnaissance légale des sociétés de secours mutuels fondées sur la prévoyance collective volontaire et limitées à quelques activités ou entreprises. **1898** : loi assurant la protection contre les accidents du travail des salariés de l'industrie (dommage réparé soit par l'employeur soit par des caisses). **1904** : création du service départemental d'aide sociale à l'enfance. **1905** : assistance aux vieillards infirmes et incurables. **1928** et **1930** : lois créant au bénéfice des salariés de l'industrie et du commerce le premier système complet et obligatoire d'assurances sociales (couverture des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès). **1932** : loi créant au bénéfice des salariés de l'industrie et du commerce le premier système obligatoire de versement d'allocations couvrant les

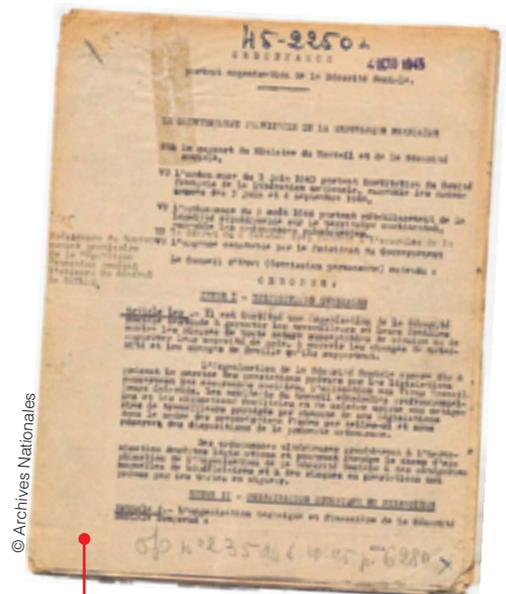
charges familiales financées par des versements des employeurs.

La création

1945 : mise en place par Ambroise Croizat d'« un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des assurés et de l'État, et une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».

Les étapes de la déconstruction

1958 : premières attaques contre la Sécurité sociale avec la majoration du ticket modérateur. **1960** : pilotage par l'État. **1967** : ordonnances Jeanneney ; création de trois caisses (maladie, vieillesse, allocations familiales), paritarisme modifié au détriment des travailleurs. **1983** : forfait hospitalier. **1990** : CSG. **1995** : plan Juppé ; lois de financement de la Sécurité sociale, régionalisation du



© Archives Nationales

L'ordonnance qui crée la Sécurité sociale (4 octobre 1945)

système de soins, création de la CRDS. **2004** : réforme de l'assurance maladie (médecin traitant, dossier médical personnel, réforme de la gouvernance de l'assurance maladie et du système de santé, promotion des médicaments génériques, création du forfait d'1 euro). **2005-2018** : chaque année, la LFSS apporte de nouveaux reculs par rapport aux objectifs de 1945. ■

POUR LE 100 % SÉCU

Contre une complémentaire santé obligatoire

Le gouvernement a décidé d'ouvrir une réflexion sur la protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires. On attend pour l'instant le rapport des trois inspections générales (IGAS/IGF/IGA) chargées de réaliser un bilan complet des dispositifs actuels de participation des employeurs dans les trois versants de la Fonction publique.

Le rapport Charpin de 2016 qui portait sur les dispositifs d'aides dans la seule Fonction publique d'État n'avait pas été rendu public tant ses préconisations étaient mortifères pour les mutuelles historiques⁽¹⁾, avec une marchandisation et une mise en concurrence toujours plus grande de la protection sociale complémentaire. On a vu le résultat lors de la seconde vague de référencement : mutualisation moins large des risques, segmentation accrue des populations couvertes par la multiplication du nombre d'opérateurs référencés (trois au ministère de l'Éducation nationale !) et régression des droits (la couverture de la perte d'autonomie étant exclue des offres donnant droit au référencement).

Certains pensent qu'après la généralisation des contrats collectifs pour les salariés du privé, le gouvernement voudrait rendre obligatoire la PSC des agents publics : une revendication ancienne de la CFDT à laquelle la FSU et les autres organisations syndicales ont toujours été opposées.

Avec la FSU, le SNES n'a cessé de dénoncer le glissement opéré au fil du temps vers une « complémentaire pour toutes et tous » censée pallier les insuffisances d'une assurance maladie obligatoire de plus en plus repliée sur les « risques lourds ». Il a clairement dénoncé la généralisation de la complémentaire d'entreprise pour les salariés du privé parce que rendre la PSC obligatoire ne peut que légitimer de nouveaux désengagements de l'assurance maladie obligatoire.

On a pu le vérifier avec les premières mesures annoncées par le gouvernement Macron

(l'augmentation de 2 € du forfait hospitalier et le remboursement à 100 % d'ici 5 ans des frais d'optique, de prothèses dentaires et auditives vont être supportés par les complémentaires, ce qui va sur-encherir le prix des souscriptions).

Rendre obligatoire la PSC des fonctionnaires reviendrait à boucler la boucle de la généralisation de l'assurance maladie complémentaire. On passerait ainsi davantage d'une couverture solidaire (selon le principe fondateur de la Sécurité sociale de « chacun selon ses moyens » à « chacun selon ses besoins ») à une couverture inégalitaire qui verse des prestations différentes aux individus selon le contrat souscrit et qui est financée par des cotisations indépendantes du revenu.

Par ailleurs, la PSC obligatoire ne couvre que les actifs « inclus » (ceux qui ont un emploi) et laisse sur la touche tous les autres (jeunes en recherche d'emploi, chômeurs, retraités...).

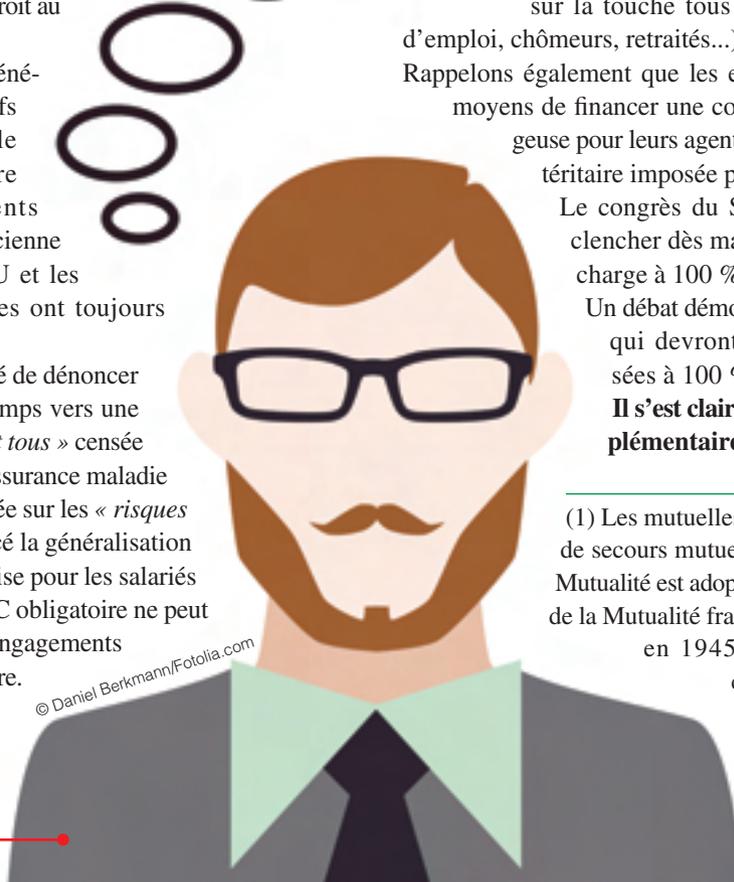
Rappelons également que les employeurs publics n'ont pas les moyens de financer une couverture complémentaire avantageuse pour leurs agents dans le cadre de la politique austéritaire imposée par le gouvernement.

Le congrès du SNES affirme la nécessité d'enclencher dès maintenant le processus de prise en charge à 100 % par la Sécu des soins médicaux. Un débat démocratique déterminera les dépenses qui devront obligatoirement être remboursées à 100 %.

Il s'est clairement prononcé contre une complémentaire santé obligatoire. ■

(1) Les mutuelles historiques sont nées des sociétés de secours mutuels du XIX^e siècle. Une Charte de la Mutualité est adoptée en 1898, la Fédération nationale de la Mutualité française est créée en 1902. Opposées en 1945, elles s'inscrivent ensuite en complément de la Sécurité sociale.

Exemples : la MGEN pour l'Éducation nationale et le Supérieur, la MGEFI pour les ministères économique et financier, la MGAS pour les Affaires sociales...



Une exigence

PRÉCARITÉ ET ACCÈS AUX SOINS

Recul du droit à la santé

9 millions de personnes sont sous le seuil de pauvreté en France (1 million de plus en dix ans) dont 3 millions d'enfants, 140 000 personnes sont à la rue. En matière de santé, les personnes en situation de précarité sont une « loupe » sur la gravité des orientations actuelles : économies et individualisation de l'accès aux soins.

La précarité est l'incertitude de conserver ou récupérer une situation acceptable dans un avenir proche. Les « précaires » sont étudiants, chômeurs, personnes âgées... ou travailleurs pauvres sans CDI. L'accès aux soins est loin de leur être acquis malgré les multiples sigles et structures affichés et... la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (article 25)⁽¹⁾. Des dispositifs complexes sont censés fléchir l'accès par tous au système de santé (voir encadré) mais 40 à 60 % seulement des personnes y recourent, les autres renoncent (soins des dents, lunettes pour les personnes âgées par exemple, consultation chez un médecin spécialiste...). Un cinquième des étudiants renoncent à se soigner faute de moyens (pacte Santé Croix Rouge 2017) ; les enfants ont un mauvais état

bucco-dentaire. Suivi et dépistage sont les plus faibles parmi les plus pauvres.

Les femmes sont les premières touchées. Même en cas d'accidents du travail, elles renoncent à se soigner pour des raisons financières et familiales. 64 % des reports ou renoncements sont le fait des femmes (9,5 M).

L'effet « loupe »

Le reste à charge a progressivement augmenté : les personnes hésitent à consulter ; la mutuelle complémentaire aggrave les inégalités : les « précaires », les personnes âgées renoncent à des contrats individuels chers avec une couverture incomplète ; la désertification médicale, l'étranglement des hôpitaux publics font obstacle à l'accès aux soins des plus fragiles. S'ajoutent le refus des prises en charge ou la demande de dépassements d'honoraires par les praticiens aux détenteurs de l'AME ou de la CMU (discriminant et illégal).

L'accès aux soins est un motif de crainte très majoritaire pour l'avenir. La situation des précaires en préfigure les dangers pour la santé de tous. ■

(1) <http://www.ldh-paris-14-6.org/spip.php?article200>.

QUELQUES SIGLES

► **AME** (Aide Médicale d'État) pour les étrangers en situation non régularisée.

► **PUMa** (Protection Universelle Maladie) pour l'accès à l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire).

► À certaines conditions, il y a la **CMUc** (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et l'**ACS** (Aide à la complémentaire Santé).

► Les **PASS** (Permanences d'Accès aux Soins de Santé) et les **PRAPS** (Programmes Régionaux pour l'Accès à la Prévention et aux Soins) sont censés travailler en lien étroit avec le réseau social mais les familles galèrent pour une vaccination, une prise en charge, un suivi, etc.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site officiel : <https://www.cnle.gouv.fr> (dossier thématiques santé précarité).
- Rapport de médecins : <http://www.academie-medecine.fr/precarite-pauvrete-et-sante> (20 juin 2017).

Source : « Baromètre IPSOS – Secours Populaire Français » 2016 et 2017.

POUR NE PAS CONCLURE

Mutuelles, une responsabilité nouvelle

Le congrès du SNES-FSU a réaffirmé la nécessité d'une reconquête d'un système de soins et de santé solidaire et de haut niveau pour tout le monde.

Une prise en charge à 100 % Sécu ne se fera pas du jour au lendemain mais la réflexion sur la mise en œuvre doit s'engager dès maintenant dans le SNES et la FSU.

Cela suppose obligatoirement de redéfinir le rôle des complémentaires santé et notamment des mutuelles. Ces dernières pourraient avoir un rôle plus important à jouer dans le domaine de la prévention que les politiques officielles abandonnent peu ou prou sauf au niveau du discours –, et ce dans une logique de complémentarité à l'action de l'État. Il s'agit bien de développer une prévention à toutes les étapes de la vie et pour toutes et tous. Les mutuelles pour-

raient aussi développer leurs centres de santé. Des pistes à approfondir, d'autres à inventer.

Le dernier congrès du SNES propose aussi de réfléchir à une intégration progressive des mutuelles et de leurs personnels dans la Sécurité sociale renouée et à la suppression des complémentaires santé à but lucratif. Cela nécessite de mener un large débat au sein du SNES et de la FSU.

Cela implique, évidemment, de rétablir une véritable démocratie dans la gestion de la Sécurité sociale avec des conseils d'administration élus et une place prépondérante des syndicats de salarié.e.s. ■

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu. Permanence téléphonique le jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31.

RENÉGOCIER PRÊTS ET ASSURANCE

Les possibilités d'économies sur les prêts immobiliers

Les renégociations des crédits

Les demandes de renégociations de crédits immobiliers sont croissantes depuis le mois de mars 2018 car les taux bas perdurent.

Les taux moyens qui sont de 1,45 % sur quinze ans, 1,65 % sur vingt ans et de 1,85 % sur vingt-cinq ans peuvent permettre aux personnes ayant des prêts des années 2015 ou 2016 – à des taux supérieurs – de faire des gains de 10 000 à 15 000 euros. Cette renégociation nécessite trois conditions : que l'emprunteur n'ait pas dépassé la première moitié de ses annuités, que le différentiel entre le taux initial et le taux renégocié soit égal ou supérieur à 0,70 %, et que le capital restant dû soit au moins de 70 000 euros.

La possibilité de changer l'assurance de son emprunt à garantie équivalente

L'assurance est importante car elle permet le remboursement du crédit en cas d'accident de la vie. Une loi de février 2017 rend possible de faire jouer la concurrence ; le Conseil constitutionnel l'a validée le 12 janvier 2018.

Les contrats fortement mutualisés jusqu'en 2000, avec un taux unique à 0,40 % appliqué à tous les emprunteurs, ont ensuite été de plus en plus individualisés par les assureurs concurrents calculant leurs primes en fonction des profils de risque – âge, santé, profession... Alors les banques ont adapté leurs offres en augmentant considérablement les taux.

Changer l'assurance de son prêt immobilier est possible désormais à condition de respecter la procédure : présenter à la banque un contrat au moins aussi protecteur que le sien, résilier son assurance au moins quinze jours avant la date anniversaire du contrat. Il est nécessaire d'envisager au minimum trois ou quatre mois avant cette date, l'envoi du courrier de résiliation à son assureur originel par lettre recommandée avec accusé de réception, et une lettre de demande de substitution d'assurance à la banque dans un délai de deux mois.

Mais avant tout changement, il faut lire avec attention les lignes en petits caractères situées au bas des contrats et étudier les garanties et leurs modalités. ■

MENACES SUR L'ÉPARGNE

L'assurance-vie : vers une réforme

L'assurance-vie est un des placements préférés des Français, notamment en raison de ses avantages fiscaux, mais aussi parce que c'est un moyen de placement et un outil de transmission patrimoniale.

L'assurance-vie est un placement financier dont les règles relativement souples permettent le choix d'un support d'investissement soit sous forme d'un contrat en euros, qui ne présente aucun risque de perte en capital, soit d'un contrat dit multisupport – choisi en fonction de son profit (obligations, actions) variant selon les marchés financiers. Les produits des contrats d'assurance-vie correspondant aux versements effectués à compter du 27 septembre 2017 sont soumis, selon le souscripteur, soit à l'impôt sur le revenu soit au Prélèvement Forfaitaire Unique (Flat Tax). Ce changement de fiscalité financière explique en partie le bond de la collecte en janvier et février 2018, devenue cinq fois supérieure à celle de la même période en 2017. De plus l'assurance-vie avec son fonds en euros devient également très compétitive pour servir d'épargne de courte durée par rapport aux livrets bancaires et comptes à terme.

Au niveau de la succession, l'assurance-vie permet d'optimiser la transmission de son patrimoine en utilisant notamment les possibilités offertes par le démantèlement de la clause bénéficiaire, en désignant son conjoint usufruitier et ses enfants nu-propriétaires. Le capital ou la rente versée au bénéficiaire lors du décès de l'assuré n'entre pas dans la succession de ce dernier. La fiscalité des cotisations varie suivant qu'elles sont versées avant ou après 70 ans.

L'assurance-vie représente 1 681 milliards fin février (plus 3 % sur un an). Le sondage Odoxa réalisé par *Les*

Échos montre que 70 % des épargnants privilégient la sécurité – Livret A (33 %), assurance-vie (37 %) et PEA (3 %). Ils considèrent les placements « dynamiques » comme « un risque de perdre leurs économies ». Le gouvernement dans le cadre de la loi Pacte veut réorienter cette masse d'épargne d'assurance-vie vers des investissements plus productifs dans les entreprises par des « fonds euro-croissance ». Et pour favoriser le projet de l'épargne retraite, il en propose la sortie soit en capital, soit en rente dont le conjoint pourra bénéficier selon l'option de réversion. Face à ces annonces, Philippe Crevel, président du Cercle de l'épargne, dans un article de *Challenges* écrit : « On peut s'étonner que le gouvernement parle de l'épargne retraite avant même la refonte du système de retraite et avant la future directive sur le plan européen d'épargne retraite ». ■



© Truefeipix/Fotoia.com

EXPRESSION ONIRIQUE ET SOCIOLOGIE

On rêve aussi avec son expérience...

Le rêve étant une création individuelle incohérente, nous déléguons souvent à la psychanalyse la tâche d'en dénouer le mystère. Bernard Lahire, après vingt ans de recherche sur des récits de rêves, montre que la sociologie peut construire une méthode d'interprétation des rêves⁽¹⁾.

La censure étant levée, le rêve se déploie.

Freud a expliqué les mécanismes à l'œuvre dans la production onirique comme la condensation : un personnage prend plusieurs visages, des images de lieux du passé se mélangent à ceux du présent... Il y a, aussi, la substitution, la métaphorisation, la symbolisation, l'analogie... Ce que conteste Lahire, ce ne sont pas ces découvertes mais l'hypothèse de Freud qui fait du contournement du « refoulé » le moteur du rêve (le désir sexuel lié à la petite enfance). À l'inverse de ce processus de censure, Lahire considère que c'est la levée de toute censure qui permet, dans le rêve, le déploiement d'un dialogue de soi à soi hors de toute contrainte. Nous ne parlons pas de la même façon dans une réunion publique, au sein d'un cercle d'amis... : moins il y a de contraintes sociales, plus « on se lâche ». Le rêveur se « lâche » totalement : tout est possible mais lui est souvent incompréhensible.

Le rêve à un sens

Le rêve renvoie à un problème existentiel qui se situe dans le hors-rêve, il force à voir ce qu'en état de veille on ne perçoit pas ou qu'on refuse de voir

(l'inconscient). Le déclencheur du rêve est souvent un événement très récent mais cet événement agit comme « prétexte » pour révéler un rapport aux autres qui travaille la personne (soumission, domination, désir, jalousie...). Pour comprendre le rêve, il convient donc de connaître le type de relations sociales qu'a éprouvé et éprouve l'individu dans ses différents lieux de socialisation (famille, école, travail, EPHAD...). Connaître la biographie sociologique de la personne est la condition pour une interprétation solide des rêves.



Décloisonner les travaux de recherche

Bernard Lahire ne revendique pas une exclusivité pour la sociologie, il milite, au contraire, pour une collaboration entre toutes les sciences concernées, y compris les neurosciences.

Ce livre est un essai très abordable, fourmillant d'exemples.

Un autre ouvrage est en préparation : des récits complets de rêves seront décortiqués par cette méthode sociologique. Nous sommes impatients de le découvrir. ■

JEAN-LUC LE GUELLEC

(1) *L'interprétation sociologique des rêves*, La Découverte, 2018.



Bernard Lahire est professeur de sociologie à l'ENS de Lyon. Ses travaux sont de notoriété internationale. Dans la lignée théorique de Pierre Bourdieu il critique certaines de ses approches, à ses yeux trop mécanistes.

D'autres titres :

- *Culture écrite et inégalités scolaires*, PUL, 1993.
- *Ceci n'est pas un tableau : essai sur l'art, la domination, la magie, le sacré*, La Découverte, 2015.
- *Pour la sociologie : et pour en finir avec la prétendue culture de l'excuse*, La Découverte, 2015.

ÉTRANGÈRES VOLONTAIRES DANS LA GUERRE D'ESPAGNE



Ce colloque (Paris, 24-26 octobre 2018) traite d'un sujet inédit, l'action des femmes volontaires étrangères dans les initiatives de solidarité depuis l'étranger et leur action dans les initiatives humanitaires transnationales durant la guerre d'Espagne (1936-1939). Parmi les

nombreux thèmes, l'internement en France des étrangères revenues d'Espagne, les intellectuelles et la défense de la République espagnole, les femmes dans l'action sanitaire et sociale en faveur du peuple espagnol, et l'internationalisme et les engagements transnationaux fémi-

nins aux xx^e-xxi^e siècles. La direction du projet est assurée par Claire Rol-Tanguy, secrétaire générale des Amis des combattants en Espagne républicaine (ACER).

Pour en savoir plus :
colloque2018solidarias@gmail.com
www.solidarias2018.org

CHYPRE DU NORD... AU NORD

L'île d'Aphrodite en proie aux conflits du monde contemporain

En février 2018, un court voyage m'a permis de découvrir la partie nord de l'île de Chypre. Voyage intéressant pour constater l'écart qui existe entre les deux parties de cette île et, d'une manière plus générale, mesurer l'impact de l'occupation d'un territoire.

Une capitale toujours coupée en deux en Europe : Nicosie

Il nous a fallu faire une escale à Antalya pour pouvoir ensuite atterrir à l'aéroport d'Ercan (lignes intérieures turques). Autre étonnement : les téléphones portables ne sont plus utilisables comme en Europe dès qu'on passe la frontière entre le Nord et le Sud ! À la suite de tensions entre les communautés grecques et turques et d'altercations entre groupes paramilitaires entraînant le déplacement forcé de 20 000 Chypriotes, le Conseil de sécurité de l'ONU intervient à la demande de Chypre et du Royaume-Uni, et une « ligne verte » tracée sur une carte militaire va délimiter les secteurs en 1964. Aujourd'hui encore, seuls deux check-points sont utilisables par les piétons (il y en a cinq pour les véhicules) : il faut présenter son passeport aux autorités turques puis à un autre guichet à la police chypriote grecque. Depuis 2003, les citoyens grecs et turcs peuvent franchir la frontière. Peu le souhaitent car ils gardent un souvenir douloureux de la partition de l'île. Certains, pourtant, le font pour se retrouver avec leur famille ou leurs amis du Nord. Le passage des véhicules n'est autorisé que pour ceux du Sud.

Impression curieuse d'une ville dont la rue principale « Ermou » a été barrée. Quand on y arrive par le Sud, on voit, d'un côté, une rue qui continue à vivre et de l'autre des ruines, des barbelés et des sol-



Le « mur » de la rue Ermou.

© A. H.



Source : Questions internationales n° 12 / Roberto Gimeno, Patrice Mitrano, janvier 2005

dats en haut de miradors... Quand on est au Nord, on se retrouve au hasard d'une balade dans les rues devant un mur récemment construit flanqué de barbelés et on aperçoit au-delà les maisons en ruines de la zone tampon.

L'ambiance aussi est très différente. Au Sud, c'est l'Europe avec sa rue piétonne « universelle », ses commerces internationaux, le riche musée archéologique... Au Nord, ce sont les petites rues et leurs bazars où les souvenirs pour touristes côtoient les caseroles et autres bidons. C'est aussi la forte présence militaire et l'interdiction appuyée de prendre des photos de la séparation...

Une ville riche de ses différences et dans laquelle j'ai aimé me promener... en étranger ! ■

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

- ▶ **Vers 1200 avant notre ère** : installation des premiers Grecs. Fondation des cités-royaumes.
- ▶ **Du VII^e au IV^e siècle** : l'île est dominée par les Assyriens, les Égyptiens, les Perses.
- ▶ Puis, **jusqu'au XIX^e siècle**, se succèdent les dominations ptolémaïque, romaine, byzantine, vénitienne et ottomane (la dynastie des Lusignan a également contrôlé l'île de 1191 à 1489).
- ▶ **En 1878** : la Grande-Bretagne annexe Chypre.
- ▶ **En 1955** : les Chypriotes d'origine grecque déclenchent un mouvement de résistance armée contre les Britanniques, réclamant le rattachement à la Grèce.
- ▶ **1960** : l'île gagne son indépendance (avec Makarios) et la Constitution prévoit un président grec et un vice-président turc.
- ▶ **1964** : des affrontements conduisent le Conseil de l'ONU à créer une zone tampon.
- ▶ **1974** : un coup d'État est fomenté par les Grecs, l'armée turque intervient au nord de Chypre. 200 000 Chypriotes grecs du nord fuient la domination turque.
- ▶ **1983** : une « République turque de Chypre du Nord » est proclamée. Seule la Turquie la reconnaît.
- ▶ **2004** : la République de Chypre devient membre de l'Union européenne.

Trois rencontres, trois situations

Dipkarpaz : le village aux deux communautés



© A. H.

Presque à la pointe nord de l'île, dans la région du Karpas, les deux communautés – grecque et turque – se côtoient sans pour autant se mélanger. Deux pâtés de maisons forment le cœur du village avec un café turc et un grec, symétriquement disposés. C'est un exemple unique de cohabitation dans la Chypre du Nord que tous les Chypriotes grecs ont quittée en 1974, abandonnant souvent tout, comme dans la « ville fantôme » de Varosia à côté de Famagouste. L'église se dresse sur le bord de la route principale, tandis que la mosquée la surplombe, minaret et clocher s'élançant vers le ciel.

Famagouste : la « cathédrale de Reims » devenue mosquée

L'ancienne cathédrale Agios Nikolaos a été construite à l'époque des Lusignan



© A. H.

sur le modèle de celle de Reims. Elle est devenue la mosquée Lala Mustafa Pacha après l'invasion ottomane de 1571. Les tours jumelles furent détruites lors du siège de la ville. On ajouta un minaret à la place de l'une d'elles, on blanchit les murs à la chaux, on remplaça les vitraux et on enleva toutes les sculptures. Le résultat est un mélange troublant car toute la structure de la cathédrale est intacte.

Salamine : des ruines en attente... d'archéologues

Sur la côte est, la ville antique de Salamine a laissé des traces impressionnantes de son passé. On admire notamment un théâtre (peut-être trop reconstruit), les belles colonnes du gymnase et des bains romains. Début mars, le site est enchanteur avec les mimosas en fleurs. Un seul panneau explicatif, mais on aime, sorte d'enquêteur du passé, se promener dans les ruines à la recherche d'une pierre gra-



© A. H.

vée ou d'un morceau de mosaïque... En effet même si ce site est le troisième plus important de l'île (après Kourion et Paphos au sud), le temps actuel semble s'être arrêté. Aucune fouille en cours, aucune explication... Un panneau « amphithéâtre » devant un champ en fleurs sur lequel se détachent quelques pierres permet de mesurer les impacts directs de l'occupation de cette partie de l'île. La « république de Chypre du Nord » n'est en effet reconnue par aucun État (sauf la Turquie). Aucun accord international ou européen ne peut donc



© A. H.

être signé pour mettre en place une campagne de fouilles.

Seul le Programme de développement des Nations Unies (UNDP) est intervenu pour la restauration du monastère d'Apostolos Andreas (*photo ci-dessus*), à la pointe nord, dont les travaux sont en cours d'achèvement. Son programme de développement met en place des initiatives qui encouragent le dialogue et la coopération entre les communautés de Chypre. ■ **AGNÈS HURET**



© A. H.

Repères pour le voyageur

- Le guide *Lonely Planet* présente l'île en entier.
- Le guide *Le Petit Futé*.
- Le *Guide du Routard* Chypre ne présente que la République de Chypre.

KUPKA, PIONNIER DE L'ABSTRACTION

Un bain de couleurs

« Rythme, cadence et mouvement »⁽¹⁾. La rétrospective actuelle au Grand Palais retrace l'évolution du peintre tchèque : près de 300 œuvres plongent le visiteur dans un bain de couleurs et de formes, des dessins et caricatures publiés dans les revues satiriques du début du xx^e siècle, aux constantes inventions de constructions et de couleurs de ses tableaux abstraits.

Au tournant du xx^e siècle, en contact avec tous les mouvements artistiques et littéraires de cette époque, František Kupka – François Kupka – se forge sa propre voie, évoluant du figuratif vers l'abstrait, jouant des formes géométriques, des éclats de couleurs pour composer une œuvre capable, dit-il, de « s'emparer du sensoriel et de l'intellect » du spectateur. Tchèque d'origine, il va s'installer à Paris à partir de 1896 et côtoyer peintres et poètes, sensible aux influences intellectuelles, scientifiques, philosophiques, picturales mais jamais prisonnier. L'originalité de ce peintre inspiré est bien de se réinventer constamment : il explore, expérimente, recherche, étudie, transpose, crée... Pionnier, « symphoniste des couleurs et peintre du cosmos » (D. Gébovà), il s'inspire de la musique, des sciences, il transpose en couleurs et formes ses idées, ses sensations, ses sentiments.

Son itinéraire est original : ses premières années à Paris l'éloignent de ses influences de jeunesse (théosophie, spiritisme). Hostile à l'ordre établi, il participe à des revues humoristiques et satiriques à tendance anarchisante, dénonce le clergé, les profiteurs et les oppresseurs, particulièrement dans trois numéros spéciaux : *L'Argent* (1902), *Religions* (1904) et *La Paix* (1904). « *En tant que pauvre, dira-t-il en 1936, j'ai vécu avec les pauvres, et c'est ainsi que sont nés mes dessins satiriques militants.* » Il réalise aussi des planches pour illustrer le *Cantique des Cantiques* (Jean de Bonnefon) et *L'Homme et la Terre* d'Elisée Reclus. C'est à partir des années 1906 qu'il se consacre plus exclusivement à la peinture et à la recherche à la fois formelle et intellectuelle. « *Ma peinture, abstraite ? Pourquoi ? La peinture est*



concrète : couleur, formes, dynamiques. Ce qui compte, c'est l'invention. On doit inventer et puis construire. »

Vers une abstraction vibrante

Comment dans ces arts plastiques qui, dit-il, « *appartiennent intégralement au moment présent* », le peintre peut-il introduire le mouvement, la musique, le passage du temps ? Les titres de ses œuvres oscillent entre termes géométriques (plans, verticales, point, architecture...), indications de mouvements (ondes, déroulement...) ou évocations musicales, sensorielles, philosophiques (gamme, fugue, printemps cosmique, conte, événement intime...). Ses toiles sont rythmées, vibrent : formes en expansion, tourbillons, couleurs pures, arabesques... Le visiteur est saisi par telle ou telle toile, du figuratif comme *Le bibliomane dans le jardin*, étranger aux joies de l'existence symbolisées par les jeunes filles, au passage à l'abstraction comme *La gamme jaune*, 1907, portrait d'homme-soleil, ou *Plans par couleurs, grand nu*, 1909-1910, forme soulignée de couleurs pures, à la recherche visuelle de tableaux comme *La Forme du vermillon*, 1923, ou *Disques de Newton*, 1912. Et bien d'autres encore... ■

MICHÈLE OLIVAIN

(1) Les citations de Kupka, sauf indication autre, sont tirées de *La Création dans les arts plastiques*, textes publiés en 1913.

Repères chronologiques

1871 Naissance en Bohême, République tchèque. Placé en apprentissage à 13 ans chez un sellier.

1888 Cours de peinture aux Beaux-Arts à Prague puis à Vienne.

1896 Kupka s'installe à Paris, expose en 1900 à l'exposition universelle.

1901 Dessins pour les revues humoristiques et satiriques.

1906 Se consacre à la peinture, suit des cours à la Sorbonne, s'oriente vers le non-figuratif.

1912 Premières expositions au Salon des Indépendants et au Salon d'Automne.

1914-1918 Engagé volontaire dans la Légion étrangère. Il termine la guerre capitaine, décoré de la Légion d'honneur.

1922 Nommé professeur par l'École des Beaux-Arts de Prague, il enseigne à Paris.

1931 Membre fondateur du groupe « Abstraction-Création ». Il participe en 1936 à l'exposition du cubisme au MoMA à New York.

1946 Grande rétrospective à Prague.

1957 Mort à Puteaux et inhumé au Père-Lachaise.

1958 Rétrospective posthume au musée d'Art Moderne de Paris.

INFOS PRATIQUES

► **Grand Palais, galeries nationales**, du 21 mars au 30 juillet 2018. Ouverture : du jeudi au lundi, de 10 heures à 20 heures ; mercredi, de 10 heures à 22 heures. Métro : Champs-Élysées-Clemenceau (lignes 1 et 13) ou Franklin-D.-Roosevelt (ligne 9).

► **Informations et réservations** : www.grandpalais.fr
<https://www.grandpalais.fr/fr/evenement/kupka>

WE ZIJN BEU, LATEN WE EERDER MET PENSIOEN⁽¹⁾

Les retraités néerlandais se révoltent aussi !

Alors que le système de retraite des Pays-Bas était posé en exemple, la réforme de 2012 commence à faire ses effets. On parle même de pauvreté pour les plus âgés.

Ce système de retraite était présenté comme un système original avec un taux de remplacement de 70 % pour 40 ans d'activité.

Le système de retraite néerlandais repose sur trois étages

Un premier étage : une pension publique forfaitaire versée aux retraités de plus de 65 ans qui ont résidé de 15 à 65 ans aux Pays-Bas et qui ont payé des cotisations sur les revenus du travail. La pension, égale au plus à 70 % du salaire minimum, n'est pas fonction du statut ou des revenus, mais seulement du nombre d'années de cotisation. Elle est financée, selon le mécanisme de la répartition, par une taxe de 17,90 % prélevée sur le salaire. Elle s'élève à environ 1 000 euros. Tout le monde en bénéficie.

Un deuxième étage : ce sont les fonds de pension professionnels, pratiquement obligatoires. 91 % des salariés de plus de 25 ans cotisent à ces fonds, qui sont entièrement capitalisés.

Enfin, le troisième étage, c'est l'épargne individuelle, très développée parmi les non-salariés ou les salariés ayant eu une carrière courte.

Le résultat de ce dispositif était un niveau de pension moyen élevé, le niveau de vie moyen des retraités étant équivalent à celui des actifs avec un taux de pauvreté très bas.

Mais la crise est passée par là

Avec la crise financière, le gouvernement, à partir de 2008, engage une politique d'austérité contre les dépenses sociales et publiques. Le recul de l'âge de la retraite à 67 ans est à l'ordre du jour. Dès 2004, une réduction des préretraites a incité à travailler jusqu'à 65 ans car la plupart des actifs cessaient leur activité vers 61 ans.



© Flickr.com/CC

La loi de 2012 : la descente

En 2012, une loi est adoptée faisant passer l'âge de la retraite à 66 ans en 2019 et à 67 ans en 2023. Il s'agit d'adapter l'âge de départ à l'augmentation de l'espérance de vie. L'âge de départ à la retraite était de 65 ans depuis 1957.

Cela s'est accompagné d'une baisse des retraites : les fonds de pension ont décliné (70 % des revenus des retraités). Par ailleurs, les pensions publiques (1^{er} étage) ne sont plus indexées sur l'inflation.

Des retraités en colère, pas seulement en France

Le 4 mai 2018 a eu lieu une manifestation devant le Parlement de La Haye. Les organisations syndicales sont mobilisées contre cette réforme de la retraite qui indexe l'âge du départ à la retraite sur l'espérance de vie. Le principal syndicat, la FNV, a lancé une pétition « *Nous en avons marre, partons plus tôt à la retraite* ». Ils réclament le retour à 65 ans alors que l'âge de départ atteint déjà 67 ans (prévu en 2012 pour... 2023). Ils réclament aussi le retour à l'indexation sur l'inflation. Un manifestant interrogé par RFI⁽²⁾ déclare devoir partir à 68 ans et si le système perdure son fils prendra sa retraite à 71 ans ! ■ **DOMINIQUE BALDUCCI, MIREILLE BRETON**

QUELQUES CHIFFRES

- **Population (2017) :**
17,1 millions d'habitants
- **Croissance démographique (2015) :**
0,4 %
- **Espérance de vie (2014) :**
79,9 ans pour les hommes
83,3 ans pour les femmes
- **65 ans et plus :**
18,35 %
- **Environ 18 %** de travailleurs sont syndiqués
- **La FNV** regroupe **60 %** des syndiqués (1,4 million d'adhérents)

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- **1956 :** création du régime public couvrant la population de 15 à 65 ans. Varie selon la composition du ménage et l'âge de ses membres, sans condition de ressources.
- **Dans les années 1990 :** mise en place d'un système complémentaire reposant sur des fonds de pension par branche professionnelle et incitation à l'épargne individuelle.
- **1998 :** création d'un fonds de réserve alimenté par le budget de l'État et investi en obligations pour garantir le système de base.
- **2012 :** vote de la loi qui indexe l'âge de départ à la retraite sur l'espérance de vie.

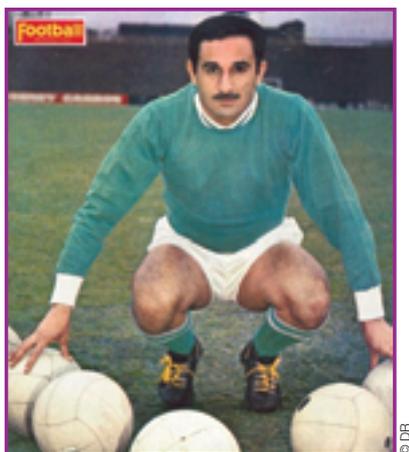
(1) Nous en avons marre, partons plus tôt à la retraite.

(2) <http://www.rfi.fr/emission/20180504-colere-retraites-neeerlandais-pays-bas>.

BALLE AU PIED, UN COMBATTANT SANS ARME

Rachid en mai

Footballeur légendaire, il n'a pourtant jamais participé comme joueur à une Coupe du Monde ; c'est en mai que le destin lui a souvent donné rendez-vous.



Rachid Mekhloufi

FOOTBALLEUR RÉVOLUTIONNAIRE



POUR ALLER PLUS LOIN

- **Mekhloufi, le rebelle dans la série**
« Les rebelles du foot » d'Éric Cantona : <http://lesrebellesdufoot.com/les5-histoires>
- **Un maillot pour l'Algérie**, BD, scénario de K. et B. Galic, dessin de Javi Rey, Dupuis Éditeur, 2016.
- **Quand le FLN recrutait des footballeurs**, article de S. Roger (*Le Monde* des 13 et 14 avril 2008).
- **Mekhloufi, footballeur révolutionnaire**, AfrikFoot.com

Natif de Sétif, Rachid Mekhloufi a 9 ans le 8 mai 1945 quand éclatent les émeutes ; il restera à jamais marqué par l'effroyable répression, « *l'impitoyable boucherie* »⁽¹⁾ organisée par l'administration coloniale. Quelques années plus tard, jeune footballeur prometteur, il débarque à 18 ans à Saint-Étienne. Pendant quatre ans, à la pointe de l'attaque des « Verts », il va cumuler les matchs, les buts et les titres. En 1956, il rejoint la sélection nationale alors qu'il a à peine 20 ans.

Mais Rachid ne sera pas de l'épopée suédoise de l'équipe de Raymond Kopa ; il quitte l'histoire sportive pour entrer dans l'Histoire : un dimanche d'avril 1958, en pleine guerre d'Algérie, des joueurs opérant dans les clubs français de l'élite quittent le territoire national pour rejoindre la Tunisie et y constituer l'équipe du FLN. Mekhloufi, déserteur de l'armée française⁽²⁾, est le capitaine de cette première équipe nationale algérienne. Il aurait évidemment aimé jouer la Coupe du Monde, concède-t-il, mais ce n'était rien en regard de l'indépendance de son pays. Il ajoute : « *Pendant ces quatre années, j'ai acquis une conscience politique, je suis devenu un homme et... un meilleur footballeur* ».

À partir de mai 1958, le « onze de l'indépendance » participe à une centaine de rencontres internationales et obtient quelques victoires retentissantes ; il est l'un des meilleurs ambassadeurs de la révolution algérienne. « *Vous avez fait gagner dix ans à notre cause* » leur dira Ferhat Abbas⁽³⁾ au lendemain de l'indépendance.

Après les accords d'Évian, Rachid revient dans le Forez. Les « Verts » végètent en seconde division et le public déçu n'a peut-être pas pardonné au « fellagha » sa désertion au moins sur le plan sportif. Lors du premier match, lorsqu'il touche son premier ballon, il reçoit une ovation immédiate : « la ville de sa seconde naissance », comme il le dit lui-même, ne l'a pas renié et fête le retour du footballeur prodige. Les « Verts » emmenés par Mekhloufi vont enchaîner des années de folie : retour dans l'élite, titres de champion de France et en 1968 premier « doublé coupe-championnat ».

Le 12 mai 1968, Saint-Étienne gagne la coupe de France en battant Bordeaux 2 à 1 ; Rachid a marqué les deux buts stéphanois ! Une légende tenace voudrait que le petit footballeur de Sétif ait reçu la coupe des mains du général de Gaulle qui lui aurait alors dit « *La France, c'est vous !* ». Trop beau pour être vrai : à la veille de la grande manifestation du 13 mai, le général avait trouvé plus prudent de se faire remplacer au Parc des Princes par Jacques Chaban-Delmas.

Rachid Mekhloufi terminera sa carrière à Bastia, deviendra entraîneur puis sélectionneur de l'Algérie et membre des instances dirigeantes du football. Mais c'est en Tunisie qu'il a pris sa retraite ne conservant qu'une seule fonction : celle d'ambassadeur des « Verts ». ■

JEAN-PIERRE BILLOT

(1) L'expression est de Kateb Yacine. À Sétif, le jour de la victoire des Alliés, des combattants algériens protestent sur les conditions de leur démobilisation ; la révolte tourne à l'émeute : 102 Européens sont tués. La répression est terrible et dure plusieurs semaines. Bilan : 20 à 30 000 morts côté algérien, selon des sources fiables.

(2) Mekhloufi a été prévenu en dernier ; appelé du contingent, il sera considéré comme déserteur en cas de départ. Le dimanche 13 avril, blessé lors du match, il est hospitalisé et ce n'est donc que le lundi 14 au matin que deux collègues viendront le chercher pour passer en Suisse avant de rejoindre la Tunisie ; à la frontière un douanier le reconnaît... et le laisse passer.

(3) Militant nationaliste, président du GPRA (gouvernement provisoire algérien de 1958 à 1961), il présidera l'Assemblée nationale constituante en 1962 et proclamera la « République algérienne démocratique et populaire » ; emprisonné sous Ben Bella, il se retire de la vie politique en 1965 et meurt en 1985.